

TRANSACTIONS DE VENTE

VENTES de locaux commerciaux, locaux d'activité, bureaux, ensembles immobiliers à destination commerciale, professionnelle ou mixte, terrains et droits aux bail :

Valeur du bien	H.T.	T.T.C.
moins de 200 000 €	10,00%*	12,00%*
de 200 000 € à 299 999 €	7,00%*	8,40%*
de 300 000 € à 499 999 €	6,00%*	7,20%*
500 000 € et plus	5,00%*	6,00%*

VENTES DE FONDS DE COMMERCE : 10% TTC avec un minimum de 5.000€ TTC

*Pourcentage maximal du prix de vente net vendeur. Honoraires TTC = honoraires HT + TVA 20% en sus. Honoraires à charge exclusive de l'acquéreur, du vendeur ou partagés entre l'acquéreur et le vendeur selon mention inscrite dans le mandat. Paiement à la signature de l'acte authentique.

LOCATION

- Location par bail commercial, bail professionnel ou par bail du Code Civil :

Honoraires de négociation, de rédaction de bail et de constat d'état des lieux facturés sur la base du premier loyer annuel H.T. hors franchise ou diminution temporaire éventuelle de loyer :

30 % HT du premier loyer annuel HT, pourcentage maximal sur loyer annuel H.T.

TVA en sus au taux en vigueur à la signature du bail (20% à ce jour)

Si pas de porte ou droit d'entrée versé au bailleur : complément d'honoraires de 10% HT sur le montant HT du pas de porte.

Honoraires à charge exclusive du locataire, du bailleur ou partagés entre le locataire et le bailleur selon mention inscrite dans le mandat. Paiement à la signature du bail.

- Location par bail de courte durée (dérogatoire ou précaire sur maximum 36 mois :

Honoraires de négociation, de rédaction de bail et de constat d'état des lieux facturés sur la base du loyer global (ou de l'indemnité d'occupation) pour la durée retenue dans le bail : loyer HT X nombre de mois X 15 % H.T. avec un maximum d'honoraires de 30% HT du premier loyer annuel HT, hors franchise ou diminution temporaire éventuelle de loyer.

TVA en sus au taux en vigueur à la signature du bail (20% à ce jour) ;

Honoraires à charge exclusive du locataire, du bailleur ou en honoraires partagés entre le locataire et le bailleur selon mention inscrite dans le mandat.

BAREME HONORAIRES

Perception minimum / affaire : 2 000 € HT. Paiement à la signature du bail.

MANDATS DE RECHERCHE

Recherche d'un bien précis à l'achat : 5 % HT maximum sur le prix net vendeur HT avec un minimum de perception de 10 000 € HT par affaire

TVA en sus, au taux légal en vigueur à la signature de l'acte authentique constatant la vente.

Cette rémunération sera à la charge du mandant et sera exigible à la signature de l'acte authentique.

Recherche d'un bien à l'achat sur cahier des charges : 6% HT maximum sur le prix net vendeur HT avec un minimum de perception de 10 000 € HT par affaire

TVA en sus, au taux légal en vigueur à la signature de l'acte authentique constatant la vente.

Cette rémunération sera à la charge du mandant et sera exigible à la signature de l'acte authentique.

Recherche d'un bien à la location par bail commercial : 30% HT maximum du premier loyer annuel, (hors éventuelle franchise ou diminution temporaire de loyer)
T.V.A. au taux légal en vigueur à la signature du bail en sus.

Cette rémunération sera à la charge du mandant et sera exigible à la signature du bail commercial.

Recherche d'un bien à la location par bail de courte durée (maximum 36 mois) :
15 % HT du loyer sur la durée de location (hors éventuelle franchise ou diminution temporaire de loyer) avec montant maximal d'honoraires correspondant à 30 % HT du premier loyer annuel (hors éventuelle franchise ou diminution temporaire de loyer) et perception minimale de 2 000 € HT par location.
T.V.A. au taux légal en vigueur à la signature du bail en sus.

Cette rémunération sera à la charge du mandant et sera exigible à la signature du bail.